

**Avis n° 2020/10-10
relatif à l'accréditation de
l'École polytechnique universitaire
de l'Université Côte d'Azur
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Etablissement et École

Université Côte d'Azur École polytechnique universitaire de l'université Côte d'Azur Établissement public sous tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation Nom d'usage : Polytech Nice Sophia Académie : Nice Site de l'école : Sophia-Antipolis
--

Données certifiées

<i>Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur la fiche des données certifiées par l'École mise à jour annuellement sur le site de la CTI : https://www.cti-commission.fr/accreditation</i>
--

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie NF : Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'université Côte d'Azur, spécialité Robotique en formation initiale sous statut étudiant Catégorie NF : Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'université Côte d'Azur, spécialité Robotique en formation continue

- Vu la demande présentée par l'École polytechnique universitaire de l'université Côte d'Azur;
- Vu le rapport établi par Joël MOREAU (rapporteur principal), Pierre-Marie VERCHERE (expert auprès de la CTI et co-rapporteur) et Bertrand BONTE (expert auprès de la CTI); présenté en séance plénière de la CTI le 14 octobre 2020.

Il a été adopté les avis suivants :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Première accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université Côte d'Azur, spécialité Robotique	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2024-2025	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université Côte d'Azur, spécialité Robotique	Formation continue	2021	2024-2025	restreinte

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour la spécialité

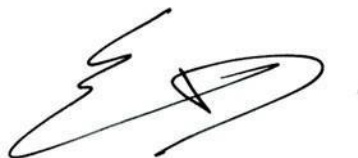
- Nommer un responsable pédagogique et constituer une équipe enseignante en partie dédiée à cette nouvelle spécialité.
- Mettre en place un suivi des échecs et un accompagnement des étudiants en difficulté.
- Maintenir l'enseignement de l'anglais tout au long du cursus et encourager l'étude d'une seconde langue conformément à R&O.
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France compétence en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

A l'occasion de l'évaluation périodique de ses formations en 2021, l'école fera un bref point d'avancement de cette nouvelle spécialité.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 14 octobre 2020

Approuvé en séance plénière à Paris, le 17 novembre 2020

La Présidente
Elisabeth Crépon



**Complément d'avis n°2020/10-10
relatif à l'accréditation de
l'École polytechnique universitaire
de l'Université Côte d'Azur (EPU Nice Sophia)**

Objet de la demande d'accréditation

Demande de mise en place de l'apprentissage en 3e année du cycle ingénieur en formation initiale sous statut étudiant pour les formations suivantes :

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université Côte d'Azur, spécialité Bâtiments
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université Côte d'Azur, spécialité Génie de l'eau
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université Côte d'Azur, spécialité Informatique
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université Côte d'Azur, spécialité Électronique
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université Côte d'Azur, spécialité Mathématiques appliquées et Modélisations

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'École polytechnique universitaire de l'Université Côte d'Azur;
- Vu le rapport établi par Patrick BOUVIER (membre de la CTI et rapporteur principal), Françoise DELPECH (membre de la CTI et co-rapporteuse), Fabrice LOSSON (membre de la CTI et co-rapporteur), Claire PEYRATOUT (membre de la CTI et co-rapporteuse), présenté en assemblée plénière de la CTI le 13 juillet 2022 ;

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission donne un avis défavorable à la mise en place de l'apprentissage en 3ème année du cycle ingénieur sous statut d'étudiant pour les diplômés d'ingénieur de l'École polytechnique universitaire de l'Université Côte d'Azur.

L'avis défavorable se fonde sur plusieurs éléments qui ne satisfont pas aux critères relatifs à la mise en place d'un statut d'apprentissage en 3ème année du cycle ingénieur :

- Le caractère exceptionnel de cette possibilité : les effectifs en contrat d'apprentissage en 3ème année du cycle ingénieur ne doivent pas dépasser 20% de l'effectif total de la promotion sous statut d'étudiant ;
- Une réelle pédagogie de l'alternance doit être mise en œuvre sur l'année en apprentissage, et le mixage entre apprentis et étudiants durant le 1^{er} semestre de dernière année doit être limité pour des raisons pédagogiques.

Complément d'avis délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 13 juillet 2022



La présidente
Elisabeth CRÉPON